

eHealth Ontario
www.ehealthontario.on.ca

Énoncé des pratiques d'information

Introduction

cyberSanté Ontario a été créé en septembre 2008 en tant qu'organisme de la Couronne dont le mandat est i) de fournir des services de cybersanté afin d'appuyer les soins de santé en Ontario; ii) d'élaborer une stratégie de services de cybersanté; iii) de protéger la vie privée des particuliers dont il peut traiter les renseignements personnels sur la santé.

Cet énoncé décrit:

- Le pouvoir, le rôle et les responsabilités que la législation confère à cyberSanté Ontario concernant le traitement des renseignements personnels sur la santé;
- Les pratiques et précautions que cyberSanté Ontario emploie pour protéger les renseignements personnels sur la santé;
- D'autres sources de renseignements et la façon de présenter une plainte.

Le rôle de cyberSanté Ontario

Selon le Règlement de l'Ontario 329/04 pris en application de la Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé (LPRPS), cyberSanté Ontario fournit des moyens électroniques qui permettent aux praticiens de la santé d'échanger des renseignements personnels sur la santé dans le but de prodiguer ou de faciliter la prestation des soins aux particuliers. Plus précisément, cyberSanté Ontario aide les hôpitaux, les cliniques et les praticiens de la santé en offrant des canaux à accès contrôlé vers des renseignements personnels sur la santé et une infrastructure, un hébergement, des réseaux, du courrier électronique et des services connexes sécurisés pour la transmission, le traitement et l'entreposage de ces renseignements.

Dossiers de santé électroniques

Le mandat de cyberSanté Ontario inclut l'appui à la création et à la tenue des dossiers de santé électroniques en Ontario.

Un dossier de santé électronique est un dossier électronique sécurisé contenant l'essentiel de l'historique de la santé d'un particulier, comme les médicaments, les radiographies et les résultats d'analyses, auquel des praticiens de la santé autorisés (p. ex., médecins, infirmières et techniciens de laboratoire) peuvent accéder.

Autorité législative

La LPRPS est la loi provinciale qui régit la gestion des renseignements personnels sur la santé et la protection de la confidentialité de ces renseignements ainsi que la vie privée des particuliers, tout en facilitant la prestation efficace des services de santé.

La LPRPS impose diverses obligations aux dépositaires de renseignements sur la santé, comme les fournisseurs de soins primaires ou les médecins de famille, qui détiennent des renseignements personnels sur la santé. Selon la LPRPS et le Règlement de l'Ontario 329/04, cyberSanté Ontario peut agir à divers titres: agent d'un dépositaire de renseignements sur la santé, gestionnaire de l'information, fournisseur d'un réseau d'information sur la santé, fournisseur de services électroniques. Chaque rôle a trait à la relation de cyberSanté Ontario avec un ou plusieurs dépositaires de renseignements sur la santé. Ces

derniers demeurent pleinement responsables devant les particuliers des pratiques de protection de la vie privée liés aux renseignements personnels sur la santé. cyberSanté Ontario ne prend aucune décision indépendante concernant le traitement des renseignements personnels sur la santé mais se conforme plutôt aux pratiques de protection de la vie privée employées par les dépositaires de renseignements sur la santé au nom desquels il agit comme agent ou fournit d'autres services relevant des articles 6.1 et 6.2 du Règlement de l'Ontario 329/04.

Pratiques et mesures de protection de la confidentialité et de la sécurité des renseignements personnels sur la santé

cyberSanté Ontario a instauré de solides mesures administratives, physiques et techniques, conformes aux pratiques exemplaires du secteur, afin de protéger les renseignements personnels sur la santé qui sont transférés, traités ou entreposés, contre le vol, la perte, l'utilisation non autorisée, la modification, la divulgation, la destruction ou les dommages. Ces mesures incluent des logiciels de sécurité et des protocoles d'encodage, des pare-feux, des dispositifs de verrouillage et d'autres contrôles de l'accès, des évaluations de l'impact sur la protection de la vie privée, la formation du personnel et des ententes de confidentialité.

Accès à vos renseignements personnels sur la santé et correction

La LPRPS vous donne le droit d'accéder à vos renseignements personnels sur la santé, et si vous estimez qu'ils sont incorrects, de demander qu'ils soient corrigés. Toutes les demandes d'accès ou de correction de vos renseignements personnels sur la santé devraient être adressées au dépositaire de renseignements sur la santé (p.ex., votre fournisseur de soins primaires ou médecin de famille) qui a recueilli les renseignements à l'origine ou qui est directement engagé dans vos soins et votre traitement.

Étant donné que cyberSanté Ontario n'est pas un dépositaire de renseignements sur la santé, s'il reçoit une demande d'accès à l'information, il orientera le patient vers le ou les dépositaires appropriés de renseignements sur la santé qui devront répondre à sa demande.

Pour connaître les politiques et rôles de cyberSanté Ontario en matière de protection de la vie privée, visitez le site www.ehealthontario.on.ca.

Coordonnées

Si vous avez des questions ou des plaintes concernant les pratiques de protection de la vie privée de cyberSanté Ontario, communiquez avec nous:

Par la poste:

cyberSanté Ontario
Bureau de la protection de la vie privée
777 rue Bay, bureau 701
Toronto ON M5B 2E7

Par courrier électronique:

privacy@ehealthontario.on.ca

Par telephone:

(416) 946-4767

Plaintes

Vous avez le droit de communiquer avec la commissaire à l'information et à la protection de la vie privée si vous voulez formuler une plainte sur les politiques de cyberSanté Ontario relatives à la protection de la vie privée. Voici les coordonnées de la commissaire:

Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario
2 rue Bloor Est, bureau 1400
Toronto, ON
M4W 1A8

Tél. : 416 3265-3333 ou 1 800 387-0073

Télécopieur: 416 325-9195

www.ipc.on.ca